12e ANNEE. — N° 595 PARAIT LE SAMEDI 27 Juin 1896

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

UNE QUESTION SOCIALE

LA SANTÉ PUBLIQUE

On parle souvent d'améliorations à réaliser et les mots de " question sociale " sont fréquemment employés en langage parlementaire. On dirait qu'ils ont un sens magique, une vertu propre ; en tous cas ils sont fortement à la mode et lorsqu'on veut poursuivre un progrès il serait imprudent de ne pas lui donner la qualification en usage.

Chaque époque a ses termes, qu'elle préfère ; celui-là en vaut un autre, l'important est de ne pas attribuer aux mots la valeur qui n'appartient qu'aux réalités elles mêmes.

La Chambre dans sa séance de Jeudi, a discuté une de ces questions sociales et non des moins importantes relative à la santé publique. Elle intéresse tout le monde, riches, pauvres, les personnes placées en haut de l'échelle sociale, commes celles qui sont au rang le plus infime.

La propositions qui a été soumise à l'assemblée législative peut-être formulée en termes très simples, Chaque année, la maladie atteint des millions de français. On estime d'aprés les statistiques les plus sérieuses, que sur cent personnes, vingt-cinq en moyenne subissent annuellement une maladie, que sur douze personnes, une en moyenne disparaît, frappée par la mort.

Il y a là un lourd tribut payé aux forces aveugles de la nature, que nous ne savons pas encore combattre utilement.

Ce tribut représente des deuils sans nombre, des douleurs morales infinies, des pertes matérielles considérables. Comment les réduire. Telle est la question qui a été soumise à l'examen du Parlement par la proposition de loi, de E. Audiffred, tendant à ce qu'il soit allouée 250.000 francs aux laboratoires de facultés de médecine en vue de la découverte du traitement des maladies infectieuses, contagieuses et autres.

La science pour laquelle on a demandé ces ressources matérielles, n'en est plus à faire ses preuves. Depuis cinquante ans, grâce à Pasteur, qui a si merveilleusement mis en œuvre les travaux de ses devanciers et ouvert par ses grandes découvertes une voie nouvelle aux recherches de ses élèves, on sait qu'un très grand nombre de maladies bien déterminées, sont dûes à des agents infectieux et contagieux, qu'il est permis pour chacune d'elle d'isoler et de cultiver.

On est parvenu à neutraliser l'influence nocive de quelques-uns d'entre-eux, comme la fiévre charbonneuse et la rage, par la vaccination. On a réussi, par une méthode nouvelle la sérothérapie, qui est une vaccination indirecte, à immuniser l'homme contre la diphtérie, le tétanos, l'érysipèle.

Toutes ces conquêtes sont précieuses ; mais nous ne sommes encore qu'à l'anbe des merveilleux progrès, qui garantiront aux familles l'existence d'êtres qn'au prix des plus grands sacrifices elles s'efforcent de garder, et dont la conservation fait la force et la grandeur du pays.

Nous avons construit nos grandes écoles scientifiques, nos laboratoires, et nous n'en sommes plus à constater qu'un Claude Bernard travaille dans un rèduit où sa santé s'altère ; mais il importe de donner aux savants, aujourd'hui en possession de méthodes de travail nouvelles et fécondes, les moyens matériels, pécuniaires, de poursuivre pour chaque maladie, soit la découverte de l'agent qui la cause, soit la neutralisation de cet agent infectieux par la vaccination ou la sérothérapie, soit le perfectionnement de ces méthodes de vaccination et sérothérapie, qui ne donnent pas encore les résultats pleinement satisfaisants qu'on est en droit d'exiger.

La science a un très grand rôle à jouer. Mais pour accomplir sa haute et merveilleuse mission, il est nécessaire que les particuliers et les pouvoirs publics mettent à sa disposition l'argent nécessaire pour poursuivre sur des animaux, ces milliers, il vaudrait mieux dire ces millions d'expériences qui lui permettront d'affranchir bien souvent l'humanité de la servitude de la maladie, et dans un très grand nombre de cas d'éviter la mort.

Dans la discussion qui a eu lieu à la Chambre, j'ai cité quelques chiffres concluants.

La tuberculose enlève chaque année dans notre pays cent soixante-mille personnes ; or la guerre de Crimée, qui a duré trois ans a fait pèrir quatre-vingt-dix-huit mille soldafs et le chiffre des pertes dans la campagne de 1880-71 a été de cent trente cinq mille.

Mais la tuberculose n'est pas la seule maladie contagieuse dont nous ayons à nous débarrasser. D'autres maladies contagieuses comme la variole, la rougeole, la scarlatine, la fièvre typhoïde, etc..... emportent soixante-quatre mille personnes chaque année.

La Chambre s'est émue de ces constatations, elle vient d'accepter l'offre faite par M. le président du Conseil de demaneer 125 000 francs sur les fonds du pari-mutuel, pour l'année 1896 afin de doter nos laboratoires de médecine expérimentale.

« C'est en ces termes, a dit textuellement M. Méline, que pour donner satisfaction à l'honorable M. Audiffred, qui qui poursuit un but digne de toutes vos sympathies, et qui a je crois l'assentiment de toute la Chambre, j'ai consenti pour cette année à opérer un prélèvement de 125 000 francs sur les fonds uu pari-mutuel. »

La Chambre en prenant acte de cette déclaration ne s'est pas dessaisie de la question, elle en a ajourné la discussion au budjet de l'exercice 1897. Son

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

N° 23

LES PREMIÈRES ARMES D'UN BACHELIER

XVIII (suite)

Au total, rien de bien net, ni de bien décisif. Le système nerveux prévalant sur le système sanguin, résultat du changement de pays, d'habitudes, de nourriture ; question d'acclimatement. Cependant il y a quelque chose en plus. « Vous êtes trop sage ! » — Lui aussi ! — Il vous faudrait des distractions de jeune homme. Vous me comprenez sans doute. »

Quant à l'ordonnance, qui naturellement ne dit mot des « distractions », des plus béniques et des plus simples : « Une douche froide le matin au saut du lit ; quelques doses de bromure. Mais pour aider à l'acclimatement, ne boire aux repas que du champagne. »

Combien m'envieraient, pour être « astreint » à ce régime. Monsieur a donné les ordres pour que ma seule boisson soit du cqampagne, et de première marque, et frappé par-dessus le marché.

Je t'avouerai que, à ce régime, si le mal ne s'est pas aggravé, il n'a pas sensiblement diminué.

C'est qu'aussi, vois-tu, la situation au point de vue moral, est tout simplement atroce. Cet excellent médecin ! il me conseille les « distractions ! comme si j'avais 'esprit et le cœur à cela.

Perry n'ira définitivement au « lycée » que vers décembre. Toute auforité sur les enfants est perdu. J'en suis venu « aux coups ». Les « garçons » n'ont pas manqué d'avertir leur père. Quelle scène, mon pauvre ami !

J'ai tort, je le sais, de recourir à des procédés violents, de me ravaler á un rôle de goujat. Mais si tu savais à quel degré d'insolence, de révolte ouvert, sont parvenus mes élèves !

Parmi les aménités, — mais j'ai l'air de plaisanter, appelons les choses par leur nom, disons les grossièretés — que la colère a suggérées á M. Noirmont, je n'en citerai qu'une :

« Depuis que mes enfants sont entre vos mains, ils ont désappris au lieu d'apprendre, et sont devenus grossiers ».

Je n'ai pu faire autrement, étant dans mon tort, que de présenter des excuses, de promettre de ne plus recourir à la force brutale. La conversation a fini mieux qu'elle n'avait commencé.

Mais je sens que, impuissance physique, ou impuissance morale, je ne suis pas fait ponr la mission que j'ai ácceptée.

Seulement, et les paroles finales de M. Noirmont, m'y autorisent, je ne voudrais pas prendre une décision ab irato. Je ne voudrais pas briser moi-même un avenir qui se montrait sous d'aussi brillants auspices. Je ne voudrais pas causer à mes parents une nouvelle douleur, après tous les sacrifices passés.

Mon cher Réné, vite, un mot de réponse. Hélas ! il ne m'arrivera guère que dans un mois, mais un mois et bientôt passé, je ferai en sorte au moins de ne pas aggraver la situation, de façon qu'au cas où tu me conseillerais de continuer à lutter, je n'aie pas rendu la situation impossible.

Je n'ai pas besoin d'en dire plus long. Ton cœur te fera deviner ce que je n'écris pas. Cependant un détail qui a son prix.

Tu me connais assez pour deviner que je n'ai usé que bien discrètement de la permission que m'avait octroyée madame Noirmont d'aller chercher près d'elle conseils et appui. Avec ma timidité et ma sauvagerie habituelle, j'ai tout simplement poussé la discrétion jusqu'à la complète abstention.

Dans les rapports journaliers et officiels que j'ai avec madame, rien n'est changé en en apparence. Mais je « sens » qu'il y a cependant une modification, On dirait que Mme Noirmont me traite avec plus de hautenr, Si j'osai dire le fond de ma pensée, on dirai qu'elle « m'en veut » de mon abstention. Mettons que l'imagination ici me pousse trop loin, je t'assure qu'il y a quelque chose. A preuve que Betsy me traite onvertement avec une désinvolture qui me donne à penser·

Décide de mon sort, mon bon René, il est entre tes mains.

G. PONTIS.

(A Suivre)

© VILLE DE SISTERON

vote n'est point douteux. Mais, en semblable matière, il ne faut pas laisser aux pouvoirs publics le soin de tout faire. L'initiative individuelle a un rôle important à jouer: c'est à elle que nous jugeons utile de faire appel en terminant cet article.

Comment pourrait-elle refuser son concours ?

La solution qu'il faut donner à ce problème si douloureux de la santé publique ne présente-t-elle pas le caractére que devraient réunir toutes les solutions sociales ?

Elle profitera à tous les membres de la nation sans distinction de catégorie, de rang, de situation ; et, tout étant plus favorable aux déshérités de la fortune que les privations rendent moins résistants, elle ne lèsera l'intérêt de personne.

H. AUDIFRED,
Député de la Loire

CRHONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

La Saint-Jean a été célébrée, comme toujours, dans les principaux quartiers de la ville. De grands feux de joie ont été allumés et peu de serpenteaux ont été tirés, sauf, rue de Provence où un véritable bombardement a eu lieu pendant plus d'une heure. Aucun accident n'est à signaler malgre la dimension des projectiles lancés.

Cette vieille coutume, d'allumer des feux, à cette date, nous a été léguée par les Francs. L'histoire ne dit pas si, à cette époque, l'usage voulait déjà qu'on y ajoute l'accompagnement obligé des serpenteaux, mais ce qu'il y a de certain, le cas échéant, c'est que les municipalités d'alors, devaient prendre des précautions pour éviter des accidents graves dont, *comme aujourd'hui*, elles auraient été responsables.

—)o(—

Reception. — Monsieur François, Sous-Préfet de Sisteron, a reçu mercredi MM. les fonctionaires et employés de diverses administrations. On s'est plu à reconnaître l'aménité de notre nouveau Sous-Préfet qui a eu un mot aimable pour chacun.

—)o(—

Passage de Troupes. — Un détachement composé de un officier supérieur, deux capitaines et quarante sous-offiiciers, séjournera à Sisteron, les mercredi et jeudi 8 et 9 juillet prochain, à l'occasion d'un exercice du service de garde des voies ferrées. (Exercice préliminaire). Ces troupes seront logées chez l'habitant.

—)o(—

Examens. — Aux examens pour le brevet élémentaire ont été reçues :

MMlles Brunet Marie ; Chiappini Flaminie ; Galici Valentine ; Maillet Claire ; Peyron Jeanne.

Ces résultats font le plus grand honneur à l'intelligente directrice de notre école communale de filles, Mlle Pécoul, aux professeurs et aux élèves.

—)o(—

ÉTAT CIVIL
du 19 au 26 Juin 1896.

NAISSANCES

Néant

MARIAGES

Entre M. Richaud, Victor-Marcelin-Flavien, cultivateur, avec Mlle Brunel, Angeline-Jeanne.

Entre M. Tamisier, Jean-Jules, commerçant, avec Mme Giraud, Marie Rosine veuve Aubert.

DÉCÈS

Richaud Virginie, épouse F. Chanssaud 65 ans.

Figuière, Martine-Marguerite, 2 ans.

VOLONNE

Vol. — Le nommé Velouzan, camelot, qui s'était introduit au café de France, dans la nuit du 13 au 14 courant, pour voler et s'était enfui à l'arrivée du patron, a été arrêté à Sisteron. Il a avoué avoir soustrait 4 fr. 50 en monnaie de billon. Il est certain qu'il aurait fait le sac de la maison s'il n'avait pas été surpris.

—)o(—

Incendie. — Dans la nuit du 22 au 23 courant. le feu s'est déclaré à la ferme de M. Bérato. Les dégats qui sont purement matériels, sont couverts par une assurance. M. Berato nous prie de remercier en son nom la population. du concours dévoué qu'elle lui a donné en cette circonstance.

Mots de la fin

A l'Opéra, derrière un portant, un petit rat de quinze printemps, cause intimement avec un vieil abonné.

— Si t'étais chouette... sais-tu ce que tu devrais faire ?

— Non, ma bichette.

— T'es vieux, t'es riche, t'es veuf... Tu me reconnaitrais!...

***

Une maitresse de maison s'adresse à sa cuisinière :

— Victoire, pour le diner, vous mettrez au feu votre derrière d'agneau.

***

En cour d'assisses.

Le président interroge un affreux gredin :

— Vous ne pouviez pas vous contenter de voler votre victime sans en arriver à l'assiner ?

— Impossible, il a crié trop fort ; oh ! sans céla mon président, j'avais bien eu la même idée que vous !

PLUS d'ÉCRITEAUX mal faits.

PLUS de RÉCLAMES faites grossièrement à la main.

PLUS de PLACARDS disgracieux.

EN CE TEMPS ou tout est réclame,

EN CE TEMPS ou chacun veut attirer l'attention de l'acheteur.

Tout le monde voudra voir cette heureuse innovation, et ira chez M. ASTIER fils, libraire à Sisteron, seul dépositaire, où l'on trouvera des plaques de tôle de diverses longueurs, dans lesquelles s'encadrent des lettres et des chiffres mobiles, imprimés tous séparément sur de petits bouts de carton très solides, que l'on peut donc échanger, transformer, arranger, au gré de ses désirs et de ses besoins, tout cela pour un prix très minimé si l'on songe qu'avec 1 fran : on a cent lettres ou chiffres choisis au gré de l'acheteur.

Les plaques se vendent toutes garnies au prix ci-dessous. Elles peuvent, soit se suspendre, se clouer, ou rester libres, comme l'on veut.

Prix des plaques garnies (la pièce)

Nos :	1	2	3	4
	0 fr. 40	0 fr. 60	0 fr. 80	1 fr.

Indispensable a tous : commerçants, Administrateurs, Hôtels, Notaires, Avoués, etc., etc.

Les photographes et amateurs trouveront également chez M. Astier, des plaques, papiers, cartons et produits divers pour la Photographie. (Tarif de fabrique).

Guérison radicale des HERNIES

(Descentes)

Par le Bandage Obturateur des Spécialistes **FELIX Frères**, *18, rue Seguier, Paris.*

Dans un but de vulgarisation humanitaire de cette ingénieuse découverte dont s'occupe aujourd'hui tout le monde savant, les spécialistes se tiendront pour les consultations, à la disposition des malades, à *Aix*, mardi 30 Juin et 1er Juillet Hôtel de France ; **SISTERON**, Jeudi 2 Hôtel Nègre : *Digne*, Vendredi 3 Hôtel du Grand Paris ; *Gap*, Samedi 4 Hôtel des Négociants ; *Briançon*, Dimanche 5 Hôtel Challier.

Jusqu'à présent avec les bandages, les cas de hernies, volumineuses ou petites, non seulement ne s'amélioraient pas, mais encore s'aggravaient avec des chances d'étranglement toujours très dangereux, et quelquefois mortels en quelques heures.

Aujourd'hui, non seulement aucun accident n'est plus à craindre, mais la guérison radicale des hernies est certaine et infaillible avec notre nouvelle découverte.

Elle est le fruit de vingt années de pratique des spécialistes **FELIX frères**, et leur a valu les félicitations des plus éminents médecins et de la faculté. Ils sont les seuls qui puissent immédiatement créer l'appareil qui convient à chaque cas.

Enfin, un succès constant confirme la supériorité de cette nouvelle méthode, basée sur les dernières données de la science.

Savon des Princes du Congo

Le plus parfumé des savons de toilette.

5 Grands-Prix, 20 Médailles d'Or.

Ne confondez pas

C'est bien à la Teinturerie Française

L. CHABERT

54 Rue Droite Sisteron

Dans le même local occupé précédemment par la maison Audoli.

Que l'on fait le mieux, dans les plus brefs délais et à des prix défiant toute concurence, tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage des effets d'homme et de dame.

N. B. — La maison n'à pas de succursale fin de siècle.

REVUE FINANCIÈRE

La Phisionomie du marché est meilleure Le 3 0/0 remonte à 101 20, le 3 1/2 0/0 à 104. 75 L'émission des Bons de l'Esposition par le Crédit Foncier est un gros succès, ils sont déja souscrits six fois. Le Comptoir National d'escompte, le Credit Lyonnais et surtout la Société Générale profiitent largement de la confiance de l'Espagne. Le Serbe, le Roumain nauveau et l'Ottoman 5 0/0 sont rcherchés Da Cie. anonyme des Charbons de Jemmepe-Auvelais (Belgique), 12, Boulevard Sébastopol (Paris) émet 8. 500 actions a 100 frs, annonçant pour la première année un dividende de près de 20 0/0

Continuations de la hausse du Bec Auer ; on ne s'arrêtera pas à 1209. Au 3e niveau de la New-Midas s'est produite une grande amélioration ; épaisseur du filon 4 pouces, sa richesse 6 onces L'action Africain Estate. introduite sur notre marché par la Banque de Paris Et Des Pays-Bas, a montré à 68. Les délégations hypothécaires de la ville de Lavallois Perret cotent 289 les anciennes, et 284 les nouvelles ; elles rapportent 12 fr. Très recherchées ; les actions Casse et Fils, à 29 fr .50 les privilégiées, à 28 .25 les ordinaires. Chemins de fer Français très soutenus.

UNE LEÇON D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Il y a des gens qui sont bons économistes sans le savoir. Je pourrais citer mainte mère de famille qui dirige sa maison avec toute la science et tout l'art d'un Beauregard, ceci dit sans jeu de mots, et maint industriel qui, tout en ne se piquant pas de théorie, pratique admirablement tous les principes de la science économique. Nons sommes bien dotés aujourd'hui, dans l'industrie française, en hommes de talent sachaient concillier les diffiicultés d'une organisation modèle avec les necessité d'une bonne diffussion des produits et un bon résultat des opérations commerciales. Nous avons dans bien des branches de l'activité nationale des chefs d'industrie remarquablement doués pour étendre le champ de consommation et soutenir victorieusement les assauts d'une concurrence etrangère pleine de témérités et de déloyautés. Mais quel labeur !

Ces industriels exemplaires n'atteignent le but désiré qu'à force de travail, d'efforts et de temps, car les grands établissements ne s'improvisent pas. Un exemple concluant de notre dire se rencontre dans l'ensemble des établissements de M.M Cusenier, fils ainé et Cie.

L'usine de *Paris* dessert la capitale ; celle de *Charenton* sert d'entrepot et fait les expéditions pour l'Angleterre, l'Amérique, la Russie, la Suède et la Norvège ; à *Ornans* se trouve le centre de la production de l'absinthe et du kirsch ; à *Marseille*, on travaille pour les Indes, les colonies françaises, l'Espagne, l'Italie et l'Afrique ; à *Bruxelles*, on alimente la Belgique et les Pays-Bas ; à *Mulhouse*, l'Allemagne, l'Autriche, l'Alsace-Lorraine ; à *Buenos-Ayres* une usine modèle a rendu célèbre le nom de Cusenier, aussi bien dans la République Argentine que dans toutes les rèpubliques hispano-américaines ; enfin, la distillerie de *Cognac*, au château du Solença, fournit d'eaux-de-vie de choix toutes les succursales de la Grande Distillerie Cusenier. Ajoutons les Comptoirs que la maison possède à Londres, Mayence, Saïgon, New-York, Montévidéo, Varsovie, etc., et nous aurons une idée d'une merveilleuse comception industrielle et commerciale, faisant honneur à notre pays.

L. B.

ÉTUDE
DE
Me Auguste BASSAC, Notaire
à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE
Aux Enchères publiques et Volontaires

Le **Dimanche 5 Juillet** *1896 à 2 heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me BASSAC, Notaire à Sisteron, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et volontaires des immeubles ci-après désignés, appartenant à Madame Marguerite Elisa Moyroud veuve de M. Pierre Bonnet.*

DÉSIGNATION
et Mises à Prix

PREMIER LOT

UNE GRANDE ET
BELLE MAISON

avec ses dépendance, sise à Sisteron, rue de Provence numéro 6, composée de rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étage sur la rue de Provence, caves, sous-sols, puits avec pompe aspirante et refoulante pour conduire l'eau à tous les étages et vaste entrepôt au-dessous sur le derrière ayant son entrée dans la rue du Jalet, confrontant : du nord, M. Sylvestre ; du midi, M. Siard ; du levant, la rue du Jalet, et du couchant, la rue de Provence.

Revenu annuel susceptible d'augmentation : Quatorze cents francs.

Mise à prix : **Vingt-cinq mille francs, ci. . . . . 25000 francs.**

DEUXIÈME LOT

VASTE BATIMENT

avec cour, jardin, puits, lavoir et buanderie avec labour attenant, complanté en vignes, sis a Sisteron, quartier du Tivoly, confrontant : la route de Ribiers, la Maison d'Ecole des filles, chemin et la commune.

Ce bâtiment est affermé moyennant un loyer annuel de Mille francs à la *Société Anonyme du Grainage Cellulaire, Darbousse* d'Alais.

Mise à prix : **Quatorze mille francs, ci. . . . . 14 000 francs.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC, Notaire, dépositaire du cahier des charges.

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.

Il fortifie et embellit la chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
Fabrique : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. H. REBATTU, Mercerie-Parfumerie rue Porte de Provence.

HUILE D'OLIVE SUPÉRIEURE

GARANTIE PURE

AUGUSTE BASTIDE

Propriétaire

à MANOSQUE (Basses-Alpes)

© VILLE DE SISTERON

ÉTUDE
de Me AUGUSTE BASSAC notaire
à Sisteron (B.-A.)

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME
ET
ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le DIMANCHE 28 JUIN 1896, à 2 heures de l'après-midi, à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me BASSAC, Notaire, il sera procédé :

PREMIÈREMENT

A la Vente sur Surenchère, d'une propriété en nature de bois essence pins et autres arbres sise à Sisteron sur le versant nord, de la montagne du Mollard, ayant appartenu à Mlle Clotilde Allard, adjugée primitivement le 7 juin courant à M. Lebre constructeur-mécanicien à Salon, et surenchérie par M. Joseph Truchet, propriétaire à Sisteron.

Mise à prix résultant de la surenchère **Deux millle neuf cent soixante-dix francs,** *outre les charges,* ci. . . 2970 francs.

DEUXIÈMEMENT

A l'Adjudication Volontaire des immeubles ci-après appartenant à la même demoiselle Allard.

DÉSIGNATION ET MISES A PRIX

1° Labour, vague, bois et rocher, avec bastidon quartier de Chambrancon, d'une contenance cadastrale de 1 hectare 17 ares 10 centiares, touchant : chemin, Meisson et Brun.

Mise à prix : **Cent francs,** ci. . . . . **100 francs.**

2° Labour arrosable, quartier de la Haute-Chaumiane, d'une contenance cadastrale de 27 ares 20 centiares, touchant, Gasquet, Chanssaud chemin, canal et Jean.

Mise à prix : **Trois cent cinquante francs, ci. . . . 350 francs.**

3° Labour, vigne et pré, quartier de Sarrebosc, d'une contenance cadastrale de 43 ares 80 centiares, touchant : Ferraud, le canal, Manosque et chemin.

Mise à prix : **Quatre cent cinquante francs, ci. . 450 francs,**

4° Labour et bois, avec bastidon, quartier de Tilette, ou Aco-de-Catin, d'une contenance cadastrale de 49 ares 38 centiares touchant Justet et Giraud.

Mise à Prix : **Cinquante francs ci. . . . . 50 francs.**

5° Labour et vigne, avec bastidon, quartier du Plus haut Parésoux, d'une contenance de 28 ares, touchant, Paulin Latil.

Mise à Prix : **Deux cents francs. ci. . . . . 200 francs.**

6° Labour, même quartier de Parésoux d'une contenance de 33 ares, touchant, Giraud et Gustave Tassy.

Mise à Prix : **Cent cinquante francs, ci. . . . . 150 francs.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC, Notaire.

Étude de M Charles BONTOUX
Avocat-Avoué à Sisteron
(Basses-Alpes)
Successeur de Me Charnier.

EXTRAIT
D'un Jugement d'interdiction

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Sisteron le vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré; il résulte que le sieur Jules Ravoux cultivateur demeurant et domicilié avec son beau-frère Marius Moullet fermier à Code-Catin territoire de Sisteron, a été déclaré en état d'interdiction ; et que le sieur Firmin Giraud Greffier du Tribunal civil de Sisteron a été nommé administrateur provisoire de la personne et des biens dudit interdit, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à sa tutelle.

Pour extrait certifié sincère et véritable par nous avoué de la dame Désirée Ravoux épouse Pierre Césarini et du Sieur Pierre Césarini pris tant en sa qualité de mari pour assister et autoriser son épouse que pour tous les cas de droit, cultivateurs demeurant et domiciliés tous deux ensemble à Aubignosc, les susnomés demandeurs en interdiction.

A Sisteron le 27 Juin 1896

C. BONTOUX.

A LOUER à St-Michel

Appartement composé de 3 chambres, cuisine, débarras et lieux.

A LOUER DE SUITE

Appartement composé de chambre et cuisine.

S'adresser à M. ASTIER, Libraire.

Manufacture de Plâtres
Albâtres et ciments
des Hautes et Basses-Alpes

O. MOREAU, *Architecte*
E. TRIDON, *Ingénieur-Constructeur*
Propriétaires et Concessionnaires
Direction : 17, rue du Louvre, PARIS
Exploitation à **Serres** *(H.-A.)*

MM. MOREAU et TRIDON informent le public qu'ils ont acquis les Usines de MM. Augier et Gauthier à Serres, et qu'ils continuent avec la collaboration de MM. Augier et Gauthier l'exploitation des Carrières et Usines de Ciments, Chaux hydraulique et Plâtres, existant à Serres, auxquelles ils ont ajouté la fabrication de tous leurs produits provenant de leurs carrières des Hautes et Basses-Alpes et la centralisation à Serres de toutes leurs manufactures avec une installation nouvelle et perfectionnée.

Mlle Marie MARTIN
ACCOUCHEUSE *de 1re Classe*
De la Faculté de Montpellier
Lauréate médaillée des Hopitaux de Marseille
A l'honneur d'informer le public qu'elle vient de se fixer à Sisteron.
Traverse de la Place
MAISON GASTINEL

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900
ÉMISSION
DE
3,250,000 Bons de 20 fr. avec Lots
donnant droit à la délivrance gratuite de **20 Tickets d'entrée** de **1** franc, à une diminution de **25 %** sur le prix d'entrée des spectacles à l'intérieur de l'Exposition **ou** à des réductions des prix de transport par chemins de fer et bâteaux.
(Loi du 13 Juin 1896).
29 Tirages de Lots pour 6 MILLIONS de francs, de 1896 à 1900 :
5 Lots de 500,000 francs chacun
24 Lots de 100,000 fr. et 4,284 autres Lots.
Le premier Tirage aura lieu le 25 Août 1896 avec, entre autres Lots,
un Lot de 500,000 francs.
4 autres Tirages auront lieu pendant l'année 1896.
PRIX D'ÉMISSION : **20** francs
Souscription publique le **29 Juin 1896**
Au CRÉDIT FONCIER de FRANCE. | A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.
Au CRÉDIT LYONNAIS. | Au CRÉDIT INDUSTRIEL.
Au COMPTOIR Nal d'ESCOMPTE.
DANS LES DÉPARTEMENTS :
Chez MM. les Trésoriers généraux. Chez MM. les Receveurs particuliers. Chez MM. les Percepteurs désignés | Dans par MM. les Receveurs. les Agences des Sociétés ci-dessus.
A L'ÉTRANGER
dans les Agences des mêmes Sociétés.
ON SOUSCRIT DÈS A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE.

Plus de Secret !!!
AVEC
LA KABINE

Véritable
TEINTURE DES MÉNAGES
On teint chez soi
EN TOUTES NUANCES
les étoffes
sans difficulté
40 CENTIMES LE PAQUET
Se Vend Partout
Chez MM. les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Merciers.

LOUIS FIDÈLE
Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons.

Fournitures Générales pour Maçonnerie

Le gérant : Aug. TURIN.

DÉPARTEMENT
DES BASSES-ALPES

CAISSE D'ÉPARGNE DE SISTERON

En exécution des dispositions légales résultant des articles 4 de la Loi du 7 mai 1853 et 20 de celle du 20 juillet 1895, les déposants dont les noms suivent sont informés que les dépots ci-dessous indiqués, pour lesquels *la dernière opération a eu lieu dans le courant de l'année 1866* et qui sont abandonnés depuis cette époque s'ils ne sont pas retirés du 1er juillet au 31 décembre prochain inclus seront le 1er Janvier 1897 atteints par la *prescription*. Les ayants droit sont, en conséquence, invités à faire, pendant le délai de six mois qui leur est imparti, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'Épargne de Sisteron, en vue de prévenir l'application définitive de la prescription et de conserver ainsi la propriété de leurs fonds.

Nos des Livrets	Séries	NOMS ET PRÉNOMS	DATES de la première opération	Age à cette époque	Lieux de Naissance	Profession	DATES de la dernière opération	Capital actuel
								fr.
346	B	Barneaux, Edouard Emile	30 juillet 1854	22 ans	Sisteron (B.-Alpes)	propriétaire	10 mars 1866	64 07
97	C	Givaudan, Virginie épse Gassend	14 décembre 1856	30 »	Claret (B.-Alpes)	domestique	27 avril 1866	29 35
116	C	Manuel, François Valentin	25 janvier 1857	42 »	Sourribes (B.-Alpes)	fermier	10 septembre 1866	16, 41
175	C	Druchet. Marie	19 août 1857	22 »	Mailleroncourt (Haute-Saône)	fille de comptoir	19 août 1866	39, 60
387	C	Chanssaud, Marc François	23 octobre 1859	33 »	La Tour d'Aigues (Vaucluse)	tonnelier	30 janvier 1866	3, 14
497	C	Chaix, Sylvie	5 août 1860	24 »	St-Jean-de-Mauriane (H.-Savoie)	domestique	5 août 1866	18, 59
499	C	Chaix, Rosalie	19 août 1860	16 »	Id. Id.	id.	19 août 1866	25, 45
518	C	Onis, Jean Etienne	4 novembre 1860	42 »	Sigoyer (H.-Alpes)	boulanger	13 février 1866	9, 12
20	D	Dupui, Jean Antoine	10 mars 1861	8 »	Ribiers (H.-Alpes)	mineur	30 janvier 1866	21, 46
185	D	Vanhoucke, Léon Augustin	23 février 1862	25 »	Aire (Pas-de-Calais)	garde-général	7 novembre 1866	16, 06
320	D	Vanhoucke, Céline Marie-Aimée	15 février 1863	2 mois	Sisteron (B.-Alpes)	mineure	7 novembre 1866	15, 30
326	D	Suquet, Eugénie épse Provensal	1er mars 1863	28 ans	Sisteron (B.-Alpes)	sans prof.	5 août 1866	27, 23
338	D	Giraud, Joseph Vincent	8 mars 1863	45 »	Sisteron (B.-Alpes)	cultivateur	10 septembre 1866	37, 83
339	D	Bontoux, Marius Simon	8 mars 1863	6 »	Peipin (B.-Alpes)	mineur	22 février 1866	5, 50
1	E	Chaud Jean Joseph	10 avril 1864	42 »	Thèze (B.-Alpes)	propriétaire	3 avril 1866	14, 32

Sisteron, le 27 juin 1896.

Certifié conforme aux écritures de la Caisse.
Le Président du Conseil d'Administration,
L. LATIL.

© VILLE DE SISTERON

RECOMMANDÉ AUX LECTEURS

LES

CODES COMPLETS

(1200 pages de textes)

Dans toutes les
Librairies, Kiosques, Gares

BROCHÉ: 2 fr. -- RELIÉ: 2 fr. 50

ou séparément en 8 volumes à 20 cent.

Pour recevoir directement franco-poste ou par colis postal en gare, envoyer à M. A.-L. Guyot, éditeur, 12, rue Paul Lelong, Paris, pour le volume broché: 2 fr. 60.— pour le relié: 3 fr. 10. — Par volume séparé: 30 centimes.

INDISPENSABLE A TOUS

PILULES

BEECHAM

Contre les maladies du **foie**, de l'**estomac** ou des **nerfs**. La première dose soulage en quelques heures sans interrompre ses occupations. Laxatives et dépuratives, elles débarrassent le corps des *glaires*, des *humeurs* et des *déchets* que l'alimentation y a accumulés et qui sont la source de la plupart de nos maux. Les **Pilules Beecham** *purifient le sang* et en *régularisent* le cours. A ce dernier titre, elles se recommandent particulièrement à l'usage des dames. Ce sont là des effets reconnus par des milliers d'attestations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse cinq millions de boîtes.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée
SEULS REPRÉSENTANTS POUR LA **France** ET SES **Colonies** :
Pharmacie Anglaise des Champs-Elysées, 62, Aven. des Champs-Elysées
et Pharmacie **HOGG**, 2, Rue Castiglione, PARIS
Détail dans toutes les Pharmacies

Gazette des Chasseurs

Directeur : EMILE BLIN

à FOURCHES (Calvados)

ABONNEMENTS :

France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs

COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

PAIX. JOIE. ELEGANCE. BEAUX-ARTS

LA FAMILLE

500,000 Lecteurs
JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
15 centimes le numéro. — 8 francs par an
16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE

PATRONS GRATUITS
(un par mois)

CHRONIQUES, ROMANS
Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.
COLLABORATEURS CÉLÈBRES

GRAVURES INÉDITES
MODES : Mme Aline VERNON

Numéro spécimen sur demande
PARIS. — 7, RUE CADET, 7. — PARIS

LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAM

BANQUE RUSSE

pour le **Commerce étranger, fondée en 1871,** au capital entièrement versé de *20 Millions de roubles* (environ *58 Millions de Francs*). Cette Banque est représentée à **St-Pétersbourg, Moscou, Londres, Paris.** L'Agence de **Paris** est située *31, Rue du Quatre-Septembre.*

AVIS

M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve PELLEGRIN.

Par les moyens de fabrication dont il dispose, **M. CLEMENT** assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*

BON MARCHÉ

Aux Quatre-Coins, ancienne
MAISON Vve PELLEGRIN

A la Renommée

DE LA BONNE

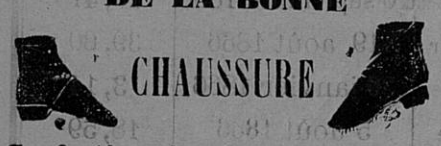

Confectionnée et sur commande

SPECIALITE
Pour 1re Communion, Mariage et Chasse.

SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE

BRUN Aphe

Rue de Leuze (Valaye)
SISTERON (Basses-Alpes)

Prix très modérés

VINS EN GROS ET AU DÉTAIL

Garantis pur Raisin

Depuis 30 francs et au dessus

E. SARLIN

Rue Saunerie, SISTERON.

GRATIS PORTRAITS

AU CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au **crayon-fusain** dans votre localité, nous vous faisons l'offre suivante : Si dans le délai d'un mois de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de **100** francs **ABSOLUMENT GRATIS,** pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à M. **TANQUEREY,** Directeur de la Société **Artistique de Portraits,** en son hôtel particulier, rue Saint-Pétersbourg, 9, Paris; elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait (Maison fondée en 1840).

Avis aux Mères de Famille

FARINE LACTÉE NESTLÉ

est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.

Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boites. Gros. A. CHRISTEN, 16, Rue Parc-Royal, PARIS
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'ÉPICERIE

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE

Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES

Se vend chez les principaux négociants

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame **Juliette ADAM**

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Etranger. . .	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

Guerre à l'Anémie!

FER GAFFARD

(Poudre de Fer sucré soluble)

LE ROI DES FERRUGINEUX

Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — PRIX : 2f50 le Flacon

DÉPÔT : PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134 Rue Lafayette, Paris, ET TOUTES PHARMACIES

Dépôt à Sisteron, chez M. LAUGIER Pharmacien.

FABRIQUE

DE

Pâtes Alimentaires

LOUIS AUDEMAR

Rue Saunerie
SISTERON (B.-A.)

MANUFACTURE DE PLATRES - ALBATRES & CIMENTS

Des Hautes et Basses-Alpes

O. MOREAU Architecte & E. TRIDON Ingénieur-Constructeur

Direction : 17, rue du Louvre, PARIS

Exploitation à SERRES (Hautes-Alpes)

Ciment prompt.
Ciment Portland naturel.
Ciment Portland artificiel.

Chaux grasse de Serres,
Chaux hydraulique de Sigottier.
id. de Montclus.

Plâtre à engrais
Plâtre ordinaire pour construction.
Plâtres blancs pour plâtrerie fine.
Plâtres pour moulages.

Sulfate de chaux cru.

Sulfate de strontiane.
Blancs impalpables pour *Fabriques, Papeterie, etc.*

Tous nos produits livrés franco en Gare de *SERRES*

DANS TOUS LES CAFÉS DE LA VILLE

LIQUEURS SUPÉRIEURES CUSENIER

A BASE DE FINE CHAMPAGNE

QUINQUINA CUSENIER

TONIQUE : **LE SEUL VRAI** APÉRITIF.

ABSINTHE BLANCHE CUSENIER

NATURELLE

A BASE D'ALCOOL PUR DE VIN

VELOCIPÈDES PEUGEOT

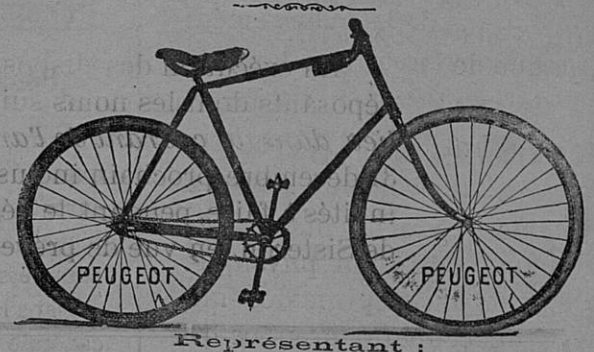

Représentant :

HENRI MARTEL

COUTELIER

A SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES **MORTUAIRES**

PERLES et **MÉTAL**

ARTICLES FUNÉRAIRES
en tous genres

PRIX MODÉRÉS

CONFISERIE — PATISSERIE

Ancienne Maison Chrestian
Fondée en 1790

FRANÇOIS MEYNIER
SUCCESSEUR
Rue Mercerie — SISTERON

Confitures et Fruits confits d'Apt

Spécialité de Nougat des Alpes

ARTICLES POUR REVENDEURS

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire

© VILLE DE SISTERON